

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

SECTEUR JUSTICE PENALE DES MINEURS SERVICE D'ALTERNATIVES AUX POURSUITES JUDICIAIRES

169 Avenue Charles de Gaulle

69160 Tassin la Demi-Lune

06-24-25-04-38

sapj@acolea-asso.fr

Monsieur Guillaume OLIVE, directeur de secteur

Monsieur Jamal BAGUENNA, chef de service éducatif

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Conformément au cadrage institutionnel, le dispositif a été mis en œuvre à titre expérimental pour une durée de 12 mois à compter du 19 septembre 2022.

Le Service d'Alternatives aux Poursuites Judiciaires (SAPJ) intervient sur le ressort du tribunal judiciaire de Lyon. Le service fait partie du secteur Justice des mineurs d'ACOLEA, au même titre que les Centres Éducatifs Renforcés La Bâtie et Ricochet et le Centre Éducatif Fermé La Mazille.

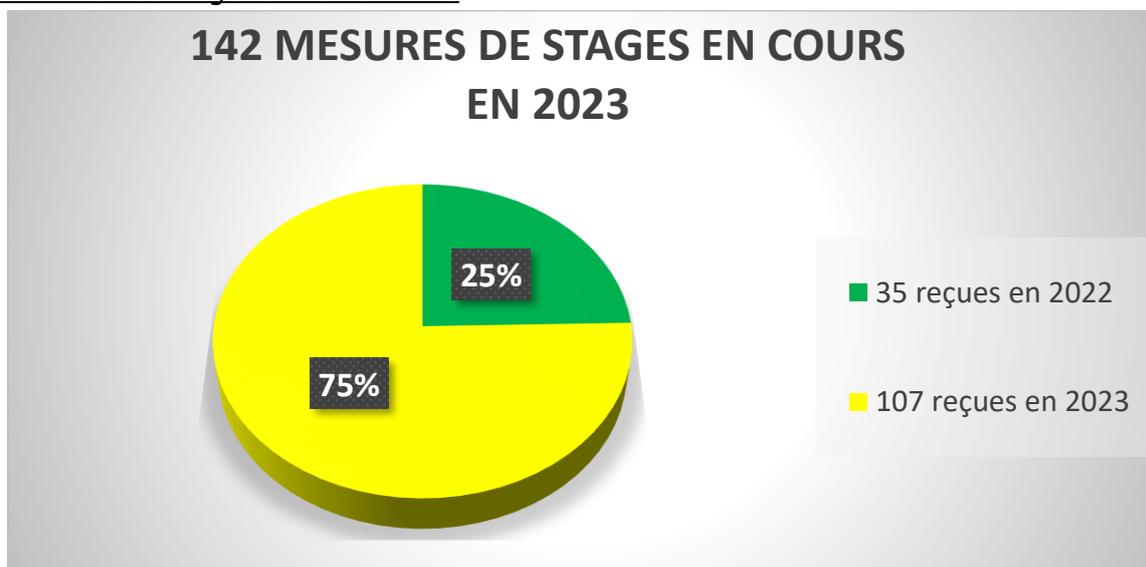
1. Activité et Personnel

1.1 Activité

En 2023, le service a mis en place 178 mesures : 142 mesures de stage de citoyenneté et 36 mesures de réparation. Nous allons décliner en premier lieu les activités relatives aux stages. Puis, en second lieu, nous aborderons les mesures de réparation.

Les stages de citoyenneté

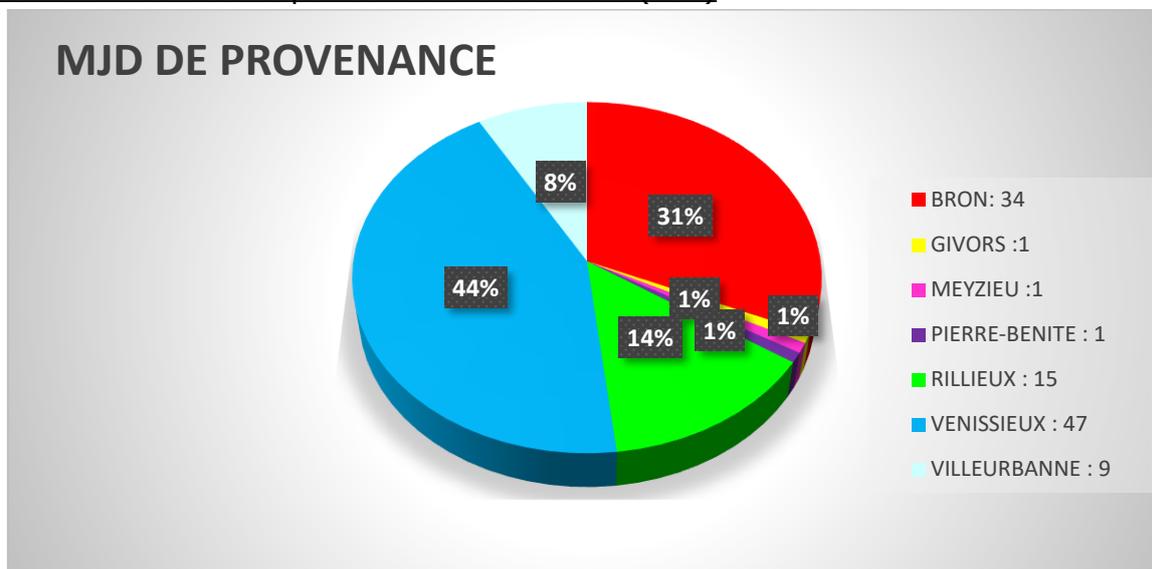
La totalité des stages traités en 2023



142 mesures de stage ont été traitées par le service au cours de l'année 2023 : elles représentent 80% de l'activité du SAPJ.

- 35 mesures ont été réceptionnées par le service en 2022, mais étaient en cours et ont donc été terminées au cours de l'année 2023.
- 107 mesures ont été réceptionnées et traitées par le service en 2023 (au 31 décembre 2023, 12 étaient encore en cours).

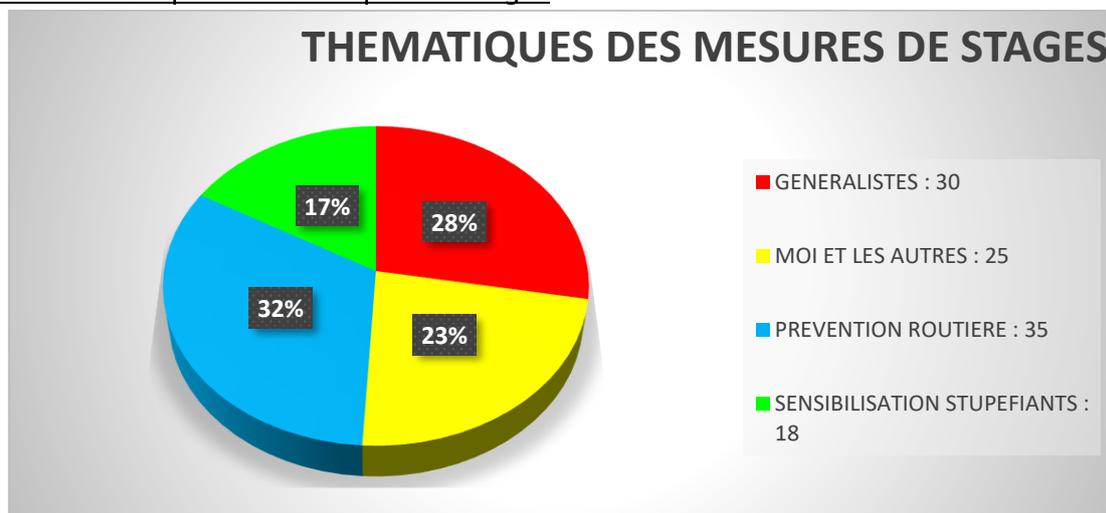
Les mesures attribuées par les Maisons de Justice (MJD)



Les Maisons de Justice et du Droit de Vénissieux et Bron totalisent à elles deux 75% des mesures de stages attribuées au SAPJ.

Le SAPJ dispense 4 stages avec 4 thématiques distinctes.

Répartition des quatre thématiques de stages



La prévention routière est la thématique la plus présente en 2023. Le premier semestre 2023 a été marqué par une baisse d'activité conséquente.

Le service, tributaire des arrivées des mesures, a donc décidé de traiter deux thématiques pour un même stage, ceci dans le but de conserver des effectifs propices à une dynamique de groupe efficiente (au minimum 8 jeunes convoqués).

Il est donc possible de proposer un stage en prévention routière, qui va être composé de :

- 7 mesures en lien avec des conduites sans permis,
- 3 mesures en lien avec des vols en réunion.

De nombreuses mesures, souvent en composition pénale, avaient deux thématiques confondues telles que conduite sans permis et sous l’emprise de produits stupéfiants.

Le stage a donc vu les deux thématiques abordées par deux intervenants différents :

- Le Centre de soin d’accompagnement et de prévention en addictologie,
- Un intervenant sur la prévention routière.

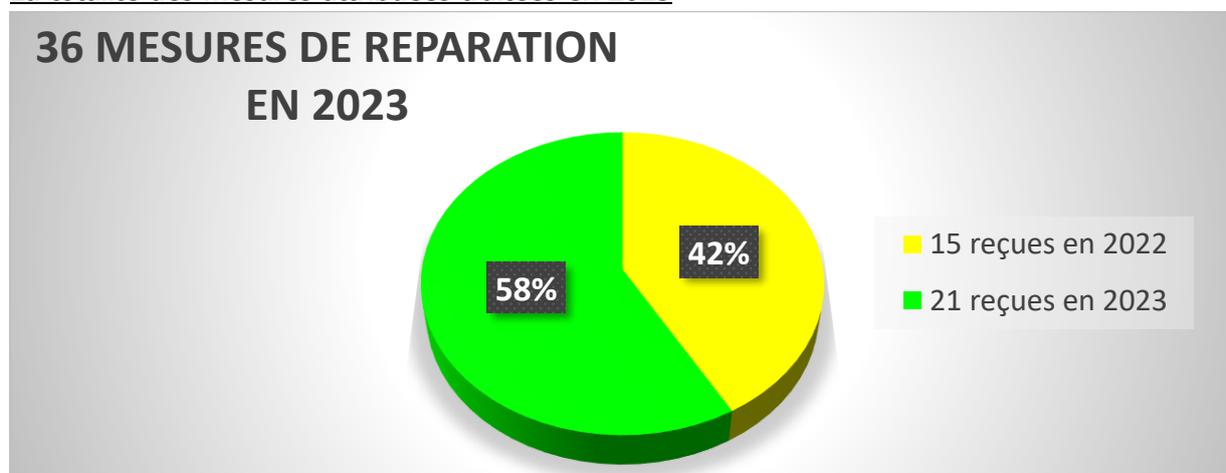
Les mesures de réparation

Les mesures de réparation ont un double objectif :

- La réparation de l’acte commis par le jeune,
- La prévention de la récidive.

Cette mesure permet de responsabiliser le jeune, qui va être force de proposition dans sa mesure de réparation et de la reconnaissance de la victime, et ce dans une temporalité courte.

La totalité des mesures attribuées traitées en 2023

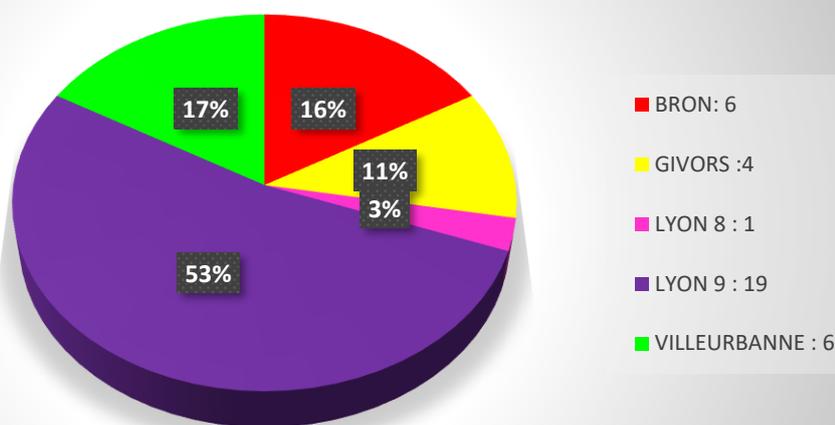


36 mesures de réparation ont été traitées par le service en 2023.

- 15 mesures ont été réceptionnées en 2022 et ont été terminées au cours de l’année 2023,
- 21 mesures ont été réceptionnées et traitées par le service en 2023 (au 31 décembre 2023, 4 étaient encore en cours).

Les mesures attribuées par les Maisons de Justice (MJD)

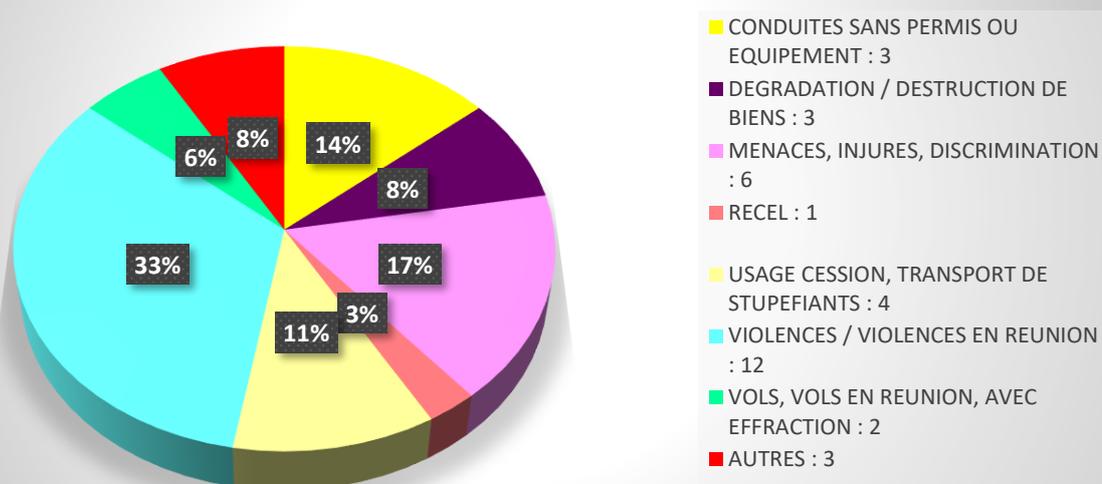
MJD DE PROVENANCE



- La MJD de Lyon 9 attribue au SAPJ 53% de l'activité concernant les mesures de réparation.
- La répartition entre les MJD de Bron, Villeurbanne, et Givors est quasiment équivalente.

Répartition des thématiques des mesures de réparation

THEMATIQUES DES MESURES DE REPARATIONS



50% des mesures de réparation attribuées au SAPJ avaient pour thématique les violences, violences en réunion, menaces et injures (33% et 17%).

Les secondes thématiques sont la conduite sans permis avec ou sans équipement, puis l'usage, cession et transport de stupéfiants. Elles représentent 25% des mesures (respectivement 14% et 11%).

1.2 Personnel

Le SAPJ est composé d'un chef de service éducatif à mi-temps, une assistante administrative à mi-temps, et deux éducateurs spécialisés à plein temps.

| | ETP 2023 |
|----------------------------|-------------|
| DIRECTION | 0.50 |
| Chef de service | 0,50 |
| ADMINISTRATION | 0,50 |
| Secrétaire | 0,50 |
| TS Paie/Comptabilité | |
| SOCIO-EDUCATIF | 2 |
| - 2 éducateurs spécialisés | 2 |
| TOTAL | 3 |

2. Faits Marquants et démarche qualité

2.1 Faits marquants

Concernant les faits marquants liés à l'activité du SAPJ, le service a pu observer une baisse de l'activité au 1^{er} semestre 2023 avec moins de réquisitions attribuées au SAPJ durant cette période. En revanche, un rééquilibrage s'est opéré avec une augmentation des réquisitions attribuées au SAPJ à partir de septembre 2023.

A noter que les professionnels du service se sont déplacés en juin 2023 dans la majorité des Maisons de Justice et du Droit partenaires afin de se présenter. Le but étant d'être identifié plus aisément.

Concernant l'accompagnement des jeunes, une information préoccupante a été transmise à la métropole concernant un jeune : les parents en difficulté avec leur fils ont demandé un accompagnement éducatif.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Les stages de citoyenneté

Les mesures de stage occupent la part la plus importante de notre action.

Les thématiques sont définies comme suit :

- ✓ Stage « Moi et les autres », regroupant la responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, ainsi que la sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.
L'objectif étant de proposer un module adapté aux infractions commises par les mineurs en lien avec les questions relatives à la mixité, l'utilisation des réseaux sociaux et les phénomènes de harcèlement.
- ✓ Stage généraliste : Stage de formation civique, stage de citoyenneté, (recel, dégradations, violences...).
- ✓ Stage de sensibilisation à la sécurité routière (conduite sans permis, rodéos urbains...).
- ✓ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants (possession, vente, consommation de produits stupéfiants).

En 2023, 10 stages ont été mis en place, 7 stages en périodes de vacances scolaires et 3 stages hors vacances scolaires :

Stage 4 du 07/02 au 09/02/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne

Stage 5 du 14/02 au 16/02/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne

Stage 6 du 08/03/23 au CHRS la Croisée à la Croix Rousse

Stage 7 du 11/04 au 13/03/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne

Stage 8 du 17/04 au 19/04/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne

Stage 9 du 26/06 au 28/06/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne
Stage 10 du 28/08 au 30/08/23 au CHRS la Croisée à la Croix Rousse
Stage 11 du 23/10 au 25/10/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne
Stage 12 du 30/10 au 02/11/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne
Stage 13 du 06/12 au 08/12/23 au CHRS les foyers éducatifs à Route de Vienne

S'agissant du contenu des stages, nous nous appuyons sur des médias ludo-éducatifs, des expositions ainsi que des mises en situation pratiques, tels que (liste non exhaustive) :

- BRAINSTORMING
- QUIZZBOX
- EXPO 13-18 ADO ET CITOYEN
- KESKI JEUNESSE
- TRAVAIL AUTOUR DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE
- LE MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente)
- LA SECURITE ROUTIERE
- ALS (Association de Lutte contre Le Sida)
- SOLIDARITE AFRIQUE
- COACH IMPRO (théâtre forum)
- COMPARUTIONS IMMEDIATES AU TRIBUNAL
- MARAUDE

Les partenaires majeurs pour les stages sont les suivants :

- Prévention Routière, via l'intervenant Monsieur Bernard MARS (Conférencier, consultant, prévention),
- Tribunal Judiciaire de Lyon,
- Le MAN,
- ADES (Association Départementale d'Education pour la Santé) de Lyon,
- CSAPA de Villeurbanne (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie),
- Association POSSIBLE
- Théâtre Forum via l'intervenant Sébastien Blache,
- Association de Lutte contre le Sida (ALS),
- Solidarité Afrique,
- Contrat d'engagement Jeunes - Jeunes en Rupture (CEJ JR).

Les mesures de réparation

S'agissant du contenu des mesures de réparation, le choix de la mesure de réparation va découler des propositions du jeune et du lien fait avec l'infraction commise. Elle doit permettre au jeune de trouver un sens à la réparation.

Cette individualisation permet au jeune d'investir davantage la mesure, d'en tirer des enseignements, et de faire un focus sur son passage à l'acte.

Le service tient également compte de la domiciliation du jeune afin de lui proposer une mesure à proximité de son lieu d'habitation. En plus de diminuer la contrainte de déplacement, le jeune, qui serait intéressé par l'activité d'un partenaire du SAPJ, pourrait s'il le souhaite solliciter ce partenaire sur son temps libre.

Les partenaires majeurs pour les mesures de réparation sont les suivants :

- OASIS D'AMOUR,
- SOLIDARITE AFRIQUE,
- Resto du cœur,
- Notre Dame des Sans-Abris,
- BRIC A BRAC (mesure de réparation présence de l'éducateur si jeune mineur),
- BRIC A BIKE (mesure de réparation avec autorisation parentale en plus de la convention partenariale),
- ARMEE DU SALUT (Magasin Solidaire),
- BRICOLOGIS,
- EPI SAN PRIOT,
- L'OLIVIER DES SAGES,
- SECOURS POPULAIRE,
- CASERNE DES POMPIERS DE LA DUCHERE,
- ALS (Association de Lutte contre le SIDA).

2.3 Expression et participation des usagers

L'accompagnement des jeunes par le service est ponctué de 4 étapes importantes durant lesquelles sont collectés des éléments objectifs, mais aussi des retours d'expérience des jeunes :

- Le DIPC (Document Individuel de Prise en charge). Lors du premier entretien, le jeune (et son responsable légal s'il est mineur) renseigne en présence de l'éducateur du service, le DIPC. Les informations administratives y sont collectées pour contacter les parents. L'engagement du SAPJ et les missions des éducateurs du service y sont rappelées (le cadre de la mesure), tout comme les attentes formulées par le jeune ainsi que ses parents.
- Le document « rapport premier entretien » renseigne des informations complémentaires (composition et contexte familiaux, santé, responsabilité civile, parcours éducatif, scolarité du jeune). Ce document est renseigné lors du premier entretien. Il permet au jeune d'évoquer son parcours, ses difficultés, mais aussi son passage à l'acte qui l'amène à effectuer une mesure de stage ou de réparation. Aussi,

il est abordé le positionnement du jeune et de son responsable légal vis-à-vis de la procédure dont il fait l'objet, ainsi que le positionnement vis-à-vis de la victime.

- Le Questionnaire de satisfaction du jeune. A la fin de la mesure, le jeune remplit un questionnaire de satisfaction. Celui-ci lui permet de livrer ses ressentis sur la mesure effectuée via des questions, et de faire des propositions éventuelles via un espace de commentaires libres.
- Le bilan de la mesure. Il est lu au jeune et à son responsable légal lors du dernier entretien au service. Suite aux échanges qui découlent de cette lecture, le bilan est conclu par la réflexion du jeune sur les actes commis.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Les fondements des stages étant axés sur la prévention des risques et des passages à l'acte, nous n'avons pas eu d'incidents notables hormis les suivants :

❖ Une jeune a été exclue d'une activité mise en place par le SAPJ. En assistant aux comparutions immédiates au tribunal de Lyon, la mineure s'est assoupie et a été priée de sortir de la salle par l'huissier d'audience.

Ayant un traitement médicamenteux lourd et des troubles de l'attention, la jeune femme s'est excusée. Au vu de sa participation, de son assiduité et de ses efforts, le stage a finalement été validé.

❖ Un jeune majeur ayant fumé du stupéfiant durant une pause a d'abord été exclu du stage avant de s'excuser patement devant le groupe de jeunes et les éducateurs. Au vu de ses regrets et de son envie de terminer son stage, un autre stage lui a été imposé dans son intégralité et sous certaines conditions.

2.5 Démarche qualité

Le service est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Les principales modalités déployées dans le cadre de cette démarche qualité sont les suivantes :

- Les réunions d'équipe hebdomadaires permettent de coordonner et d'organiser les diverses actions.
- Les réunions avec les partenaires, afin de cadrer puis ajuster le contenu des mesures de stages et de réparation.

- Les relais, échanges et réunions avec la DTPJJ ont aussi un rôle déterminant dans l'amélioration des écrits et bilans, dans le développement des partenariats et dans l'identification du SAPJ par les délégués du procureur de la république.
- Une rencontre du chef de service avec la procureure de la république a permis une coordination des actions et une meilleure identification du service par les Maisons de Justice et du Droit.
- Une rencontre des équipes du SAPJ et l'UEAT (Unité Educative Auprès du Tribunal) afin d'échanger sur les missions de chacun et développer le partenariat entre les deux services.
- Le questionnaire de satisfaction renseigné par les jeunes est un outil essentiel qui permet de noter les points forts de la mise en place des mesures (supports, activités, partenaires) et les axes d'amélioration.
- Les formations des professionnels du service tout au long de l'année ont aussi permis une montée de compétence permanente des professionnels :
 - Formation au Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Villeurbanne,
 - Formations à destination des professionnels du service en direction territoriale de la PJJ au moment de l'ouverture du dispositif,
 - Formations régulières par les Conseillères Techniques Santé sur des thématiques touchant le public du SAPJ,
 - Formations par les Référents Laïcité Citoyenneté,
 - Conférence « Regards Croisés » sur la thématique de l'évaluation,
 - Formation « Les Conduites Addictives »,
 - Formation « Premiers Secours en Santé Mentale »,
 - Formation à l'ADES pour s'approprier les outils éducatifs.

3. Parcours des personnes accompagnées

3.1 Admissions

Pour accompagner un jeune lors d'une mesure de stage ou de réparation, le SAPJ reçoit au préalable une réquisition, par voie postale, de la Maison de Justice et du Droit de l'agglomération lyonnaise.

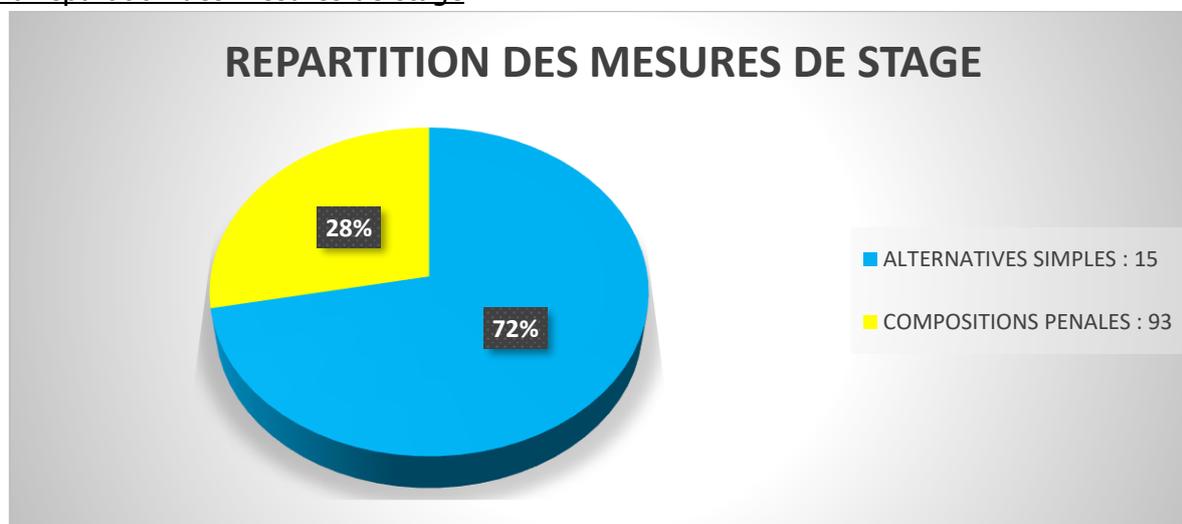
Ainsi, les professionnels du service contactent le jeune (si majeur) et ses responsables légaux (si mineur). Ils se mettent aussi en lien avec les éducateurs référents ASE et/ou PJJ pour échanger sur la situation du jeune s'il a un suivi éducatif.

Pour permettre aux services de la PJJ d'orienter des mesures vers le SAPJ, sans toutefois engendrer une suractivité, un tableau de suivi de l'activité du SAPJ est renseigné quotidiennement :

- Il est transmis chaque début de mois par le SAPJ à la DTPJJ, afin de l'informer du nombre d'entrées et de sorties mensuelles des mesures de stages et de réparation.
- Ce tableau répertorie de nombreuses informations telles que le type de mesure (stage en composition pénale ou en alternative, mesure de réparation) ou le nombre total annuel de mesures attribuées au SAPJ.
- La qualification de l'infraction y figure également, elle permet de classer les stages par thématique. Enfin, est noté l'aboutissement (ou la non-validation) de la mesure.

Les stages de citoyenneté

La répartition des mesures de stage



Les stages en composition pénale représentent 72% des mesures de stage : ils ont une durée de trois jours. Les stages en alternative simple représentent quant à eux 28% et ont une durée de deux jours.

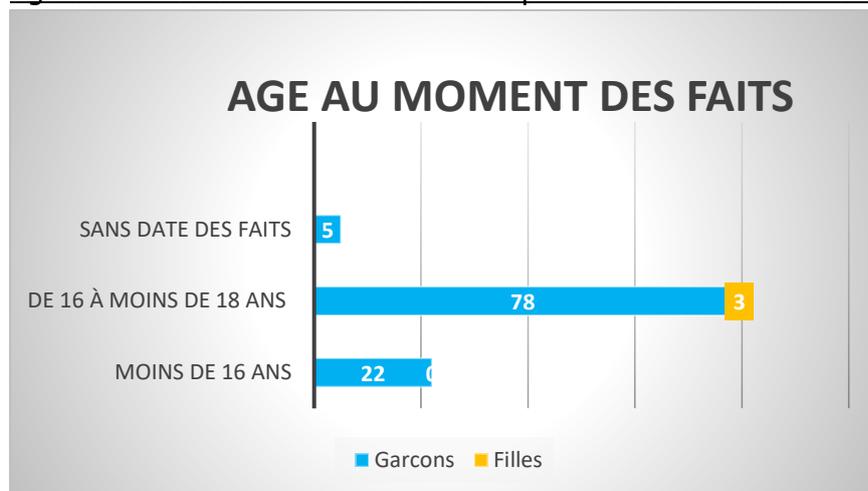
Pour ces deux modalités de stage, il y a un premier entretien en amont et un entretien bilan après le stage. Les deux s'effectuent dans les locaux du SAPJ.

3.2 Usagers admis dans l'année

Une donnée importante pour le SAPJ est la temporalité de la mesure. En effet, le délai de la mesure est de 6 mois. A compter de la date de décision, le SAPJ a une période de six mois pour effectuer la mesure et envoyer le bilan à la Maison de Justice et du Droit référente.

Les stages de citoyenneté

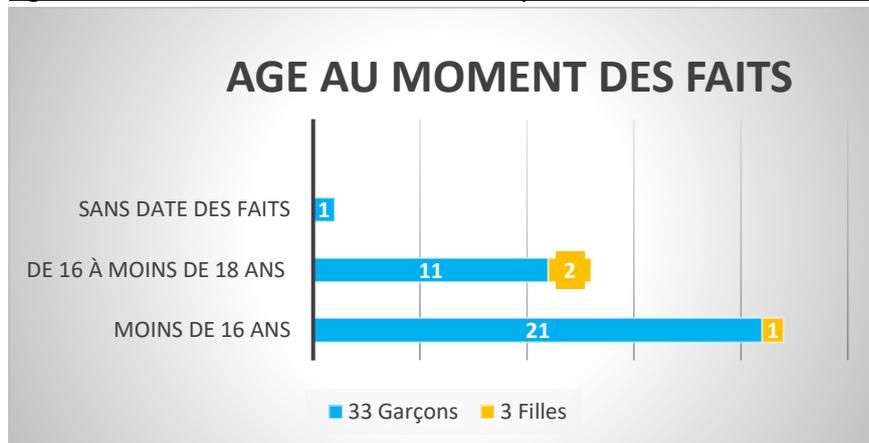
Age des mineurs au moment des faits qui les ont conduits à une mesure de stage



On note que plus de 80% des jeunes ont entre 16 et 18 ans au moment des faits qui les conduisent vers une réquisition pour un stage de citoyenneté. Une des conséquences directes pour le SAPJ est le nombre important de jeunes majeurs en stage. En effet, plusieurs mois voire dizaines de mois ont pu s'écouler entre le moment des faits et le stage au SAPJ.

Les mesures de réparation

Age des mineurs au moment des faits qui les ont conduits à une mesure de réparation

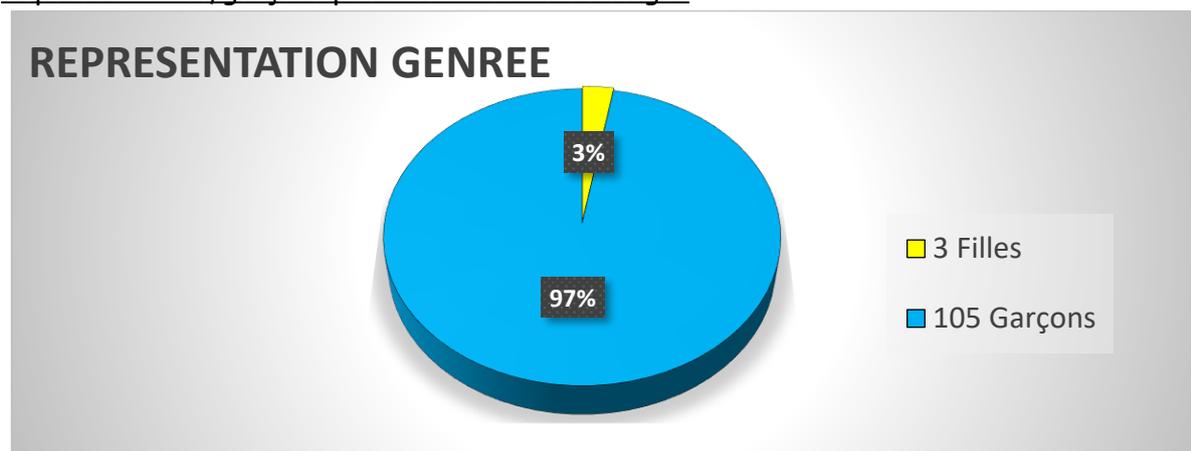


Contrairement aux mesures de stage, les jeunes effectuant des mesures de réparation avaient majoritairement moins de 16 ans au moment des faits (66%).

3.3 Usagers suivis dans l'année

Les stages de citoyenneté

Répartition filles/garçons pour les mesures de stages



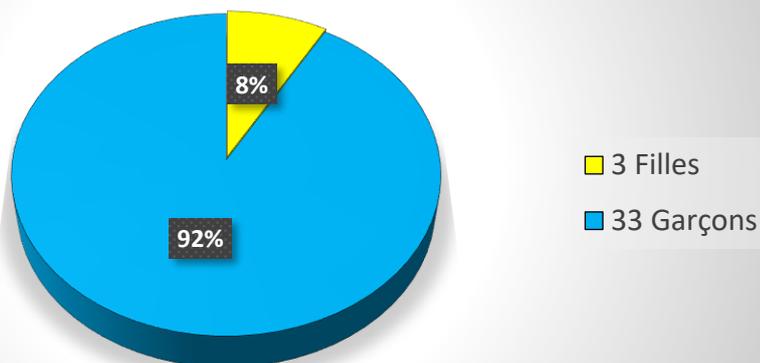
On observe que les filles sont nettement minoritaires en stage. Le service positionne autant que possible les filles sur le même stage. Pour ce faire, les professionnels du service doivent prendre en compte les éléments suivants :

- Une thématique identique (par exemple, stage de Sensibilisation stupéfiants),
- La disponibilité des jeunes (pour un stage hors ou durant les vacances scolaires).

Les mesures de réparation

Répartition filles/garçons pour les mesures de réparation

REPRESENTATION GENREE DES MESURES RECUES EN 2023



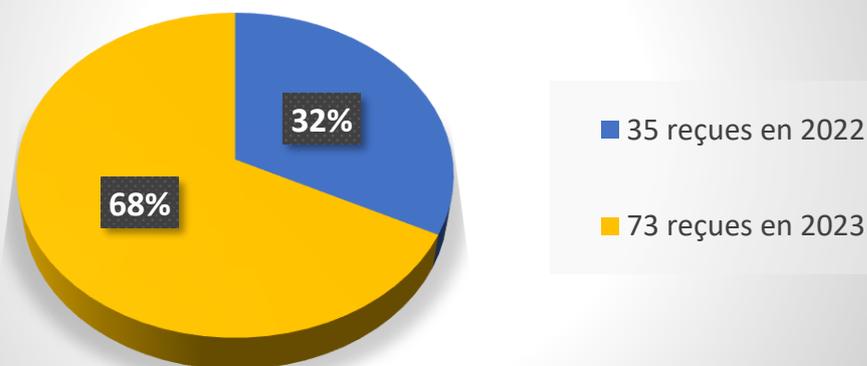
La proportion de filles dans les mesures de réparation est presque 3 fois plus importante que dans les mesures de stage. Elles sont respectivement de l'ordre de 8% et 3%.

3.4 Usagers sortis

Les stages de citoyenneté

Répartition des mesures de stage sorties

108 MESURES DE STAGES EXECUTEES EN 2023

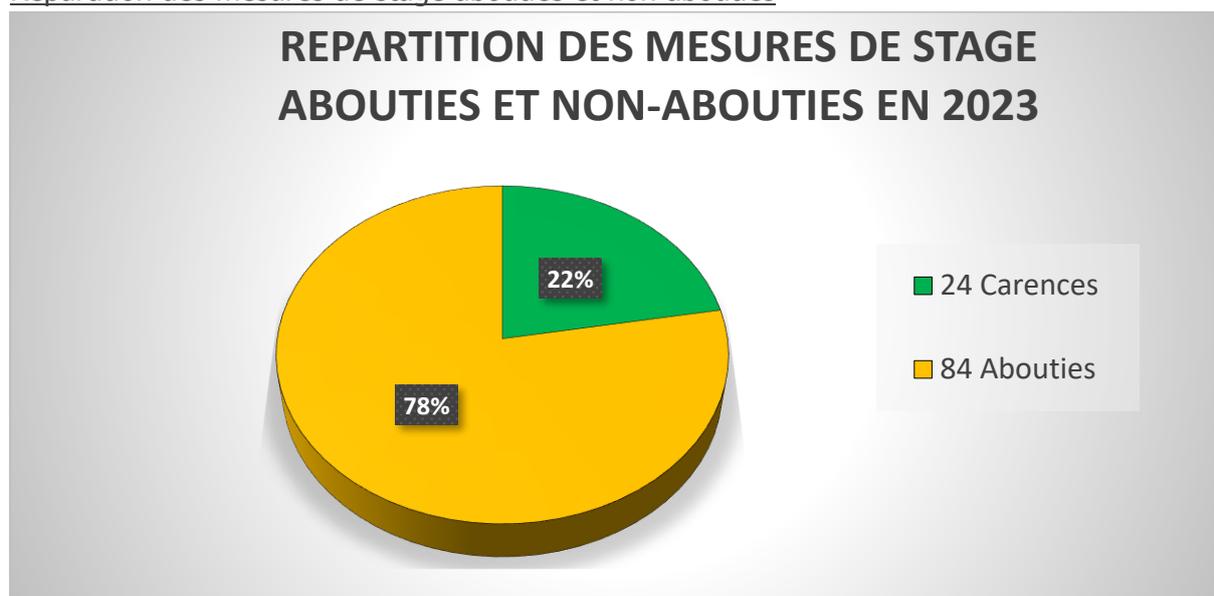


En 2023, dans nos effectifs, sur les 142 mesures de stages, 108 ont été exécutées avant le 31 décembre 2023.

Or, toutes n'ont pas abouti en 2023. En effet, 12 bilans de stages ont pu être effectués en 2024, entraînant la sortie de nos effectifs en début d'année 2024 pour des stages effectués en 2023.

34 mesures de stages reçues en 2023 sont en cours et en attente d'exécution sur 2024.

Répartition des mesures de stage abouties et non abouties

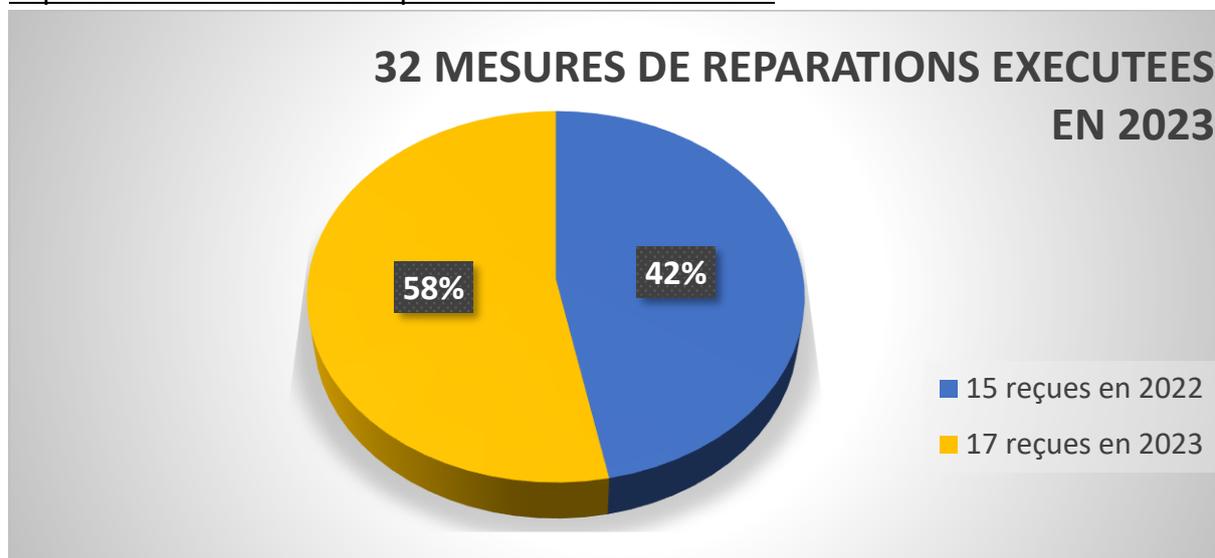


Au cours de l'année 2023, parmi les mesures de stages exécutées, nous avons rédigé 24 rapports de carence et 84 rapports de stages.

En d'autres termes, le taux de présence aux stages est de 78%. Les 22% restants représentent les absences, qui ont eu pour conséquence un rapport de carence invalidant le stage.

Les mesures de réparation

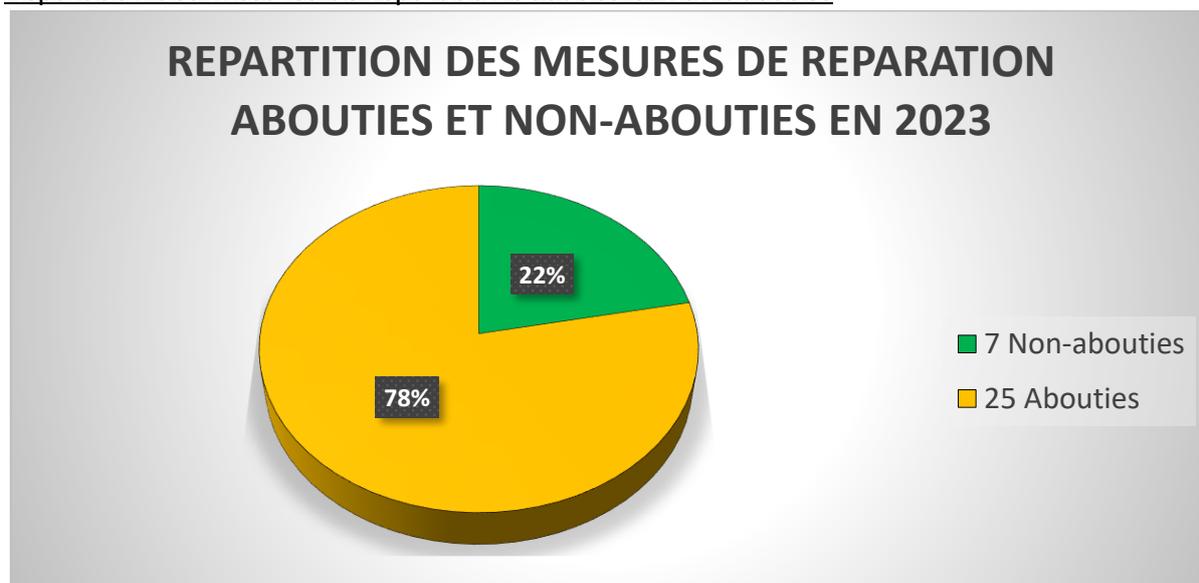
Répartition des mesures de réparations exécutées en 2023



Les mesures de réparation regroupent celles reçues en fin d'année 2022 et celles reçues en 2023. Sur les 36 mesures attribuées par le service, 32 ont été exécutées avant le 31 décembre 2023.

Force est de constater que les mesures de réparation sont moins nombreuses que les mesures de stage. Elles représentent un cinquième de l'activité du SAPJ, les mesures de stage représentant 80% de l'activité totale.

Répartition des mesures de réparation abouties et non abouties



Les mesures de réparation exécutées en 2023 sont réparties comme suit :

- 25 stages validés sur 32 mesures effectuées,
- 7 stages invalidés donnant lieu à des rapports de carence.

En d'autres termes, le taux de présence et de réalisation des mesures de réparation est de 78%.

3.5 Les accompagnements de réussite éducative

Parmi les jeunes suivis par le SAPJ, nous pouvons mettre en lumière 3 dénouements qui ont permis une orientation positive pour des jeunes qui étaient en difficulté avant d'effectuer leur mesure :

- ✓ Une jeune majeure, bénéficiant de l'accompagnement d'une UEMO, avait du mal à adhérer au suivi éducatif. Cette jeune femme, qui était dans l'errance, avait une obligation de soin ordonnée par le juge, mais qu'elle refusait.
Le travail de collaboration entre l'UEMO et le SAPJ, ainsi que le lien avec la mère de la jeune femme ont permis à celle-ci de conscientiser son parcours. Elle a ainsi accepté ses obligations suite à la lecture de sa réquisition et à des échanges avec le professionnel du SAPJ.
Lors du stage de citoyenneté, une animation du CSAPA a aidé la jeune femme à réduire ses appréhensions et à entamer un suivi psychologique dans ce CSAPA prévu par l'obligation de soin. Enfin, la création du lien de confiance par le professionnel du SAPJ avec celle-ci, et avec sa mère, ont amené un apaisement.
La jeune femme a alors décidé de retourner au domicile familial.
- ✓ Un jeune majeur a confié au professionnel du service avoir des difficultés à communiquer avec sa référente de la mission locale.
Des éducateurs de prévention avaient tenté de mettre en place une médiation, en vain. Le professionnel du service a donc orienté le jeune vers un service de contrat engagement jeune « jeune en rupture », et vers un service civique via la mairie de secteur du jeune.
Enfin, un relai a été mis en place auprès des éducateurs de prévention afin d'assister le jeune dans ses démarches.
- ✓ Un mineur exclu temporairement de son lycée, faute de stage, a été orienté suite au stage de citoyenneté. Lors de son dernier jour de stage de citoyenneté, le professionnel du service a été sollicité par le jeune. L'éducateur de service a alors contacté le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) qui a reçu le jeune dans la journée.
Ce dernier a alors été aidé dans la rédaction des documents nécessaires pour effectuer une demande de stage (lettre de motivation et curriculum vitae).
Il a ensuite été orienté par le BIJ vers le bureau d'insertion de la mairie de secteur ; celle-ci lui a transmis les coordonnées des structures proposant des stages.

Le jeune homme a alors trouvé un stage après son premier contact. La mère de ce dernier a alors tenu à contacter le service pour le remercier d'avoir aidé son fils à reprendre sa scolarité sereinement.

4. Locaux et moyens matériels

Le SAPJ se situe au 169 avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi-Lune (69160).

Le service partage les locaux avec l'Association Fenêtres, une plateforme de coopération d'acteurs engagés pour la cause des jeunes et du « vivre ensemble ».

Les stages se déroulent majoritairement dans les locaux du CHRS Les foyers éducatifs à Lyon, Route de Vienne, qui nous mettent à disposition leur salle de réunion. Nous sommes également accueillis au sein du CHRS La Croisée-L'Etoile située à Lyon, dans le quartier de la Croix-Rousse.

Les éducateurs ont déployé des médias interactifs, ludiques, adaptés à chaque thématique de stage. Nous complétons notre accompagnement avec des co-animations d'intervenants partenaires spécialisés dans diverses thématiques.

5. Perspectives 2024

Les perspectives sont multiples pour un service expérimental qui tend vers une pérennisation.

➤ Institutionnel

L'écriture du Projet de Service avec un groupe de travail qui sera composé de tous les professionnels du service.

➤ Développement des compétences

Les professionnels du service bénéficieront du programme de formation en partenariat avec le Pôle Territorial de Formation de la PJJ et de ACOLEA Développement.

➤ Maillage partenarial

La recherche de nouveaux partenaires pour diversifier nos propositions, davantage individualisées et adaptées aux jeunes accompagnés, mais aussi pour un meilleur ancrage territorial.

➤ Mesures de réparation

Proposer des mesures directes en associant les victimes lorsque celles-ci donnent leur approbation.

➤ Stages

Conventionner des partenariats avec des associations qui traitent des thématiques ciblées telles que la lutte contre l'achat d'actes sexuels ou les violences conjugales et sexistes.

➤ Locaux

Un réaménagement est prévu courant 2024 afin de proposer les stages au sein de la salle de réunion du service.

➤ Intersectoriel

Développement de projets transversaux (projets éducatifs, référentiel pédagogique, formations, codéveloppement),

Partage des médias, supports et outils éducatifs et pédagogiques,

Intervention des professionnels du SAPJ en établissement sur des actions et thématiques ciblées,

Mutualisation du réseau partenarial